



L'Honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur sera présente pour fêter le 75e des Fermières.

L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 9 n° 4 avril 2002

SOMMAIRE

<i>Cercle de fermières historique et 75°</i>	3
<i>Conservation du patrimoine</i>	5
<i>Concours municipal d'embellissement</i>	7
<i>Sécurité incendie</i>	8
<i>Chronique pastorale</i>	9
<i>Déjeuner-causerie et rencontres</i>	9
<i>Bacs roulants: mise au point</i>	10
<i>Recette des fermières</i>	12
<i>La Francolière</i>	13
<i>Bibliothèque du Rocher</i>	15
<i>La S.C.A. de la Rivière-du-Sud continue sa croissance</i>	16
<i>Loisirs offre d'emploi</i>	20
<i>Les Débrouillards</i>	21
<i>Au fil des jours</i>	22
<i>L'Écho municipal</i>	23-39
<i>Baseball mineur</i>	40
<i>Les petites annonces</i>	41

Fondateurs des premiers cercles de fermières en 1915



Alphonse Désilets



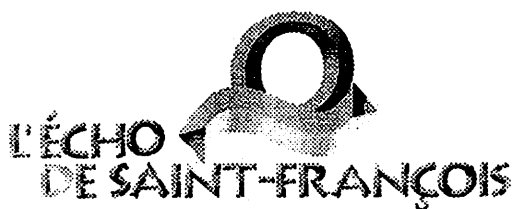
Georges Bouchard

*Le Cercle de Fermières
de Saint-François fête ses
75 ans!*

Atelier de chapeaux «Fais ton chapeau»
chez madame Jeanne Garant Lamonde, 1965

avril

2002



C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Johanne Laliberté	Secrétaire	259-7524

DIRECTEURS

Réjean Cloutier	259-2567
Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Journal réalisé
StF bénévolement
communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00 \$	96,00 \$
1/4 page	15,00 \$	144,00 \$
1/2 page	30,00 \$	288,00 \$
1 page	50,00 \$	480,00 \$
Petite annonce	2,00 \$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00 \$	24,00 \$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECOQ Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2002



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

Les Fermières célèbreront leur 75e anniversaire



Le Cercle de Fermières de Saint-François fêtera ses 75 ans le 28 avril 2002. Toute la population, et spécialement les anciennes Fermières, sont invitées à rendre hommage à ces artisanes qui ont su transmettre leur savoir au fil des ans.

Il y aura une messe à l'église à 10h45 suivie d'un banquet au Centre des Loisirs au coût de 20 \$ pour les adultes et 15 \$ pour les étudiants, incluant la participation aux prix de présence dont une catalogue de lit et une nappe tissées, livres de recettes, etc.

L'Honorable Lise Thibault, Lieutenant Gouverneur du Québec, sera parmi nous au cours de la journée.

Une exposition d'artisanat d'hier à aujourd'hui se tiendra au sous-sol du Centre des Loisirs. Vous pourrez admirer ces oeuvres le samedi de 14h à 16h et de 19h à 21h ainsi que le dimanche après le banquet. Si vous avez de ces trésors d'antan, nous serions heureuses de les exposer pour vous.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le conseil d'administration :

Présidente : Rose-Anne Laliberté 259-7524

Secrétaire-Trésorière : Mireille Fournier 259-7526

Publiciste : Doris Garant 259-7643

Responsables de l'exposition :

Suzanne St-Pierre 259-7527

Lucienne Roy 259-7946.

Les cartes pour le banquet sont en vente auprès des membres.



Conseil d'administration 2001-2002,

Mmes Lucienne Campagna Roy, conseillère, Mireille Fournier, secrétaire, Rose-Anne Goulet Laliberté, présidente, Suzanne Saint-Pierre, vice-présidente, Doris Garant, conseillère.

1927-2002

Historique du Cercle de Fermières de Saint-François

Devise : Pour la Terre et le Foyer

1927 -La fondation du Cercle de Fermières de Saint-François remonte au 28 février 1927. Prennent place à la table du conseil :

Mme Cléophas Lamonde, présidente

Mme Émile Lamonde, vice-présidente

Mme Adélarde Fleury, secrétaire

Mlle Ada Roy, bibliothécaire

Mlle Alfrédine Guillemette, trésorière

Mme Luc Lapointe, conseillère

Mme Cléophas Laliberté, conseillère

Mme Honoré Picard, conseillère

On tient la première assemblée sous la présidence de M. l'Abbé Léon Viens, curé de la paroisse.

suite à la page 4



Pour vos projets en rénovation et construction



Venez rencontrer nos conseillers en matériaux de construction

Dominique et Serge
Saint-François
259-7715

Réjean Garant
La Durantaye
884-2802

Jacques Garant
Berthier-sur-mer
259-7718

S.C.A. DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

suite de la page 3

1928 -On organise la première exposition locale. Environ cinquante fermières y participent. M. le notaire Arthur Martineau maire de Saint-François préside à l'ouverture de l'exposition. Parmi les invités d'honneur, on remarque M. l'Abbé Léon Viens, M. le député Léo Laflamme, M. le notaire J.-C. Hébert président de la Société d'Agriculture, M. Paul Carignan, agronome procède au jugement des exhibits potagers tandis que Mlle Alma Champoux se charge des travaux d'artisanat.

1933 -On lance un concours de jardinage et d'embellissement. Vingt-trois fermières s'inscrivent. Un montant de \$45.00 est distribué aux participantes.

1939 -Rien ne va plus, tout risque de s'éteindre. Plus de revue «La Bonne Fermière ainsi que la Bonne Ménagère». On éloigne les congrès et les expositions. Mais voilà que le 10 juillet 1941, les cercles de Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata se groupent et forment une fédération. C'est la première qui vient de naître. Le plan réussit si bien qu'à l'automne 1943 l'organisation s'étend au niveau provincial.

1941 -Le ministère de l'agriculture nous dote d'une nouvelle revue intitulée, «La Revue des Fermières».

1945 -Une querelle éclate entre les membres du cercle. Il ne reste que quelques fermières actives. Mme Marie-Ange Garant Simard membre actif depuis 1927 ne peut se résigner à voir s'éteindre tant d'années de labeur et de dévouement. Elle s'organise, trouve des bénévoles qui font du recrutement de porte en porte et voilà que le cercle renaît de nouveau avec beaucoup de force et de vitalité.

1949 -Le conseil des fermières organise une fête à sucre chez Mme Roch Boulet.

1957 -Une journée d'étude du comté a lieu à Saint-François le 30 avril 1957. Cent trente fermières y assistent.

1961 et 1963 -Le Cercle de Saint-François se classe 2e à l'exposition de Montmagny.

1962 -Le conseil des Fermières sous la présidence de Mme Roch Boulet souligne le 35e anniversaire du cercle. La fête débute par une messe communautaire. Il y a souper, historique, causeries, exposition, puis une soirée récréative. M. Claude Boulet agit comme maître de cérémonie. On présente la comédie intitulée «Incussès» d'une réunion de fermières». Le tout se clôture par un goûter et

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



BOUCHERIE Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

le tirage de prix de présence.

1965 -Les réunions se tiennent dans les maisons privées. Janvier 1965 : réunion mensuelle chez Mme Jeanne Garant Lamonde sous le thème, «Fais ton chapeau». Par cette photo, nous sommes à même de constater que c'est un succès éclatant.

1967 -Les Fermières de Saint-François reçoivent 80 fermières pour une journée d'étude en avril.

1974 -Le 1 mai, cent soixante fermières assistent à une journée de comté à Saint-François.

1976 -Pour la première fois en presque cinquante ans d'existence, le congrès de la Fédération 03 tient les assises de son congrès dans notre localité. Quarante-sept des soixante cercles sont présents. Plus de 800 fermières assistent aux délibérations qui débutent par une messe célébrée par Mgr Charles-Henri Lévesque qui par la suite rend hommage à la femme tant dans son rôle de vie chrétienne, familiale, artisanale que sociale.

Mme Simon Caron alors présidente de la Fédération ouvre le congrès et Mme Lucienne Roy présidente locale souhaite la bienvenue aux congressistes et compte que la tenue de ces assises soient pour toutes un gage de solidarité et d'épanouissement personnel.

1977 -1977 marque les cinquante ans d'existence du cercle. Mme Carmen Boulet présidente organise une fête pour l'occasion. Une messe à 4h30 p.m., puis on poursuit avec une soirée récréative. Il y a une exposition de travaux confectionnés par les fermières et on enchaîne avec chants, musique de danse. Une pièce de théâtre clôture la fête.

1979 -La municipalité de Saint-François fête ses 250

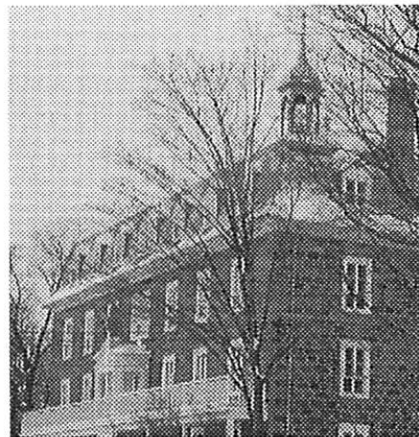


Salon
KARO
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418 - 259-7117

Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette

Avis de recherche

Couvent *de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud*



Dans le but d'en faire l'inventaire et de monter une exposition, la Société de conservation du Patrimoine de Saint-François est à la recherche de documents et d'objets relatifs à la vie du couvent de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud maintenant connu sous le nom de «Maison de la paroisse».

Tout ce qui touche à la vie du couvent est considéré comme intéressant.

• **Photographies:**

Couvent à l'intérieur et à l'extérieur,
Intérieur des classes et de la chapelle,
Photos d'élèves et de religieuses,
Et surtout, **une photo de la ferme.**

• **Objets:**

Livres, costumes, bulletins scolaires,
décorations, médailles et prix, mobilier,
encriers, factures et contrats, etc.

Merci de votre collaboration!

Pour toute information, contactez;
Jacques Boulet **259-7805**

N.B. Tous ces trésors demeurent votre propriété, à moins que vous désiriez en faire le don à la Société de Conservation du Patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Ils seront exposés d'une façon sécuritaire, et peuvent vous être rendus à votre demande.

ans. Sous la présidence de Mme Carmen Martineau Boulet les fermières s'impliquent dans l'organisation de cet événement grandiose par du bénévolat, kiosque de vente d'artisanat, tricoton, etc.

1984 -Les enseignants de l'école La Francolière mettent sur pied un local pour l'enseignement de la Pastorale. Les fermières s'impliquent en tissant une nappe pour l'autel du local et confectionnent des coussins destinés à l'ameublement du local.

1985 -Une plaque-mérite est remise à Mme Jeannine Forgues Buteau pour son compte-rendu du comité des arts domestiques.

1986 -La journée de printemps a lieu à Saint-François le 30 avril. Mme Gertrude Allaire reçoit une mention pour son compte-rendu du comité culturel.

Cent quatre-vingts paires de pantoufles sont confectionnées pour les hôpitaux.

1987 -Le cercle des Fermières de Saint-François entre dans sa soixantième année. Cinquante-neuf ans passent en

travaillant toujours de l'avant. Dans le but de financer cet événement, le conseil organise une partie de cartes. À ce moment, siègent au conseil d'administration :

Mme Louise Lamonde, présidente
Mme Simone Théberge, vice-présidente
Mme Georgette Gosselin, secrétaire
Mme Marguerite Corriveau, relationniste
Mme Julienne Corriveau, conseillère
Mme Gertrude Allaire, conseillère
Mme Cécile Boissonneault, conseillère

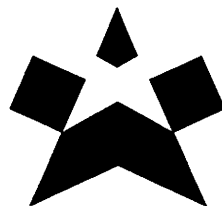
La majorité des fermières apportent leur support dans l'organisation de ce 60ième. On recueille environ cent commanditaires. Tous nous accueillent chaleureusement et avec l'aide de leur générosité nous avons alors un lot de deux mille dollars à distribuer en cadeaux. Grâce à la publicité faite par le biais des journaux locaux «L'Oie Blanche» et «Le Peuple Courrier», l'assistance est nombreuse, notre fête annonce un succès éclatant.

Le 26 avril, réunis dans l'église pour exprimer à Dieu notre action de grâces à l'occasion des 60 ans du cercle, M. l'Abbé Germain Laplante célèbre une messe à la mémoire des fermières disparues. De magnifiques pièces musicales exécutées par la chorale rehaussent la cérémonie. Dans son homélie, l'Abbé Laplante rend hommage à toutes les

suite à la page 19

Vente et adm.: **418-259-7721**
Fax: **418-259-7725**

Québec: **1-800-463-7022**
Ontario et Maritimes: **1-800-463-7050**



MORIGEAU • LÉPINE

**25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0**

Concours municipal d'embellissement 2002
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Nouveau : Inscription requise en 2002

Date limite d'inscription : 15 juin 2002

Deux prix seront tirés au sort parmi les inscriptions :

- Bon d'achat de 50\$ chez Ferme horticole Lajoie
tiré le 16 juin 2002
- Prix de 25\$
tiré lors de la soirée
de remise des prix au mois de septembre

2 catégories :

- Résidences
- Fermes, industries et commerces

Inscription dans une seule catégorie par adresse civique

Trois gagnants par catégorie :

Premier prix : 100\$

Deuxième prix : 75\$

Troisième prix : 50\$

La grille de pointage sera disponible sur demande à partir du
17 juin 2002

Tous les gagnants des années passées sont éligibles

Pour plus d'informations :

Pierre Cauffopé : **259-7889**

Gisèle Guimont : **259-2519**

Concours d'embellissement

534, Chemin Saint-François Ouest,

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)

G0R 3A0



Concours municipal d'embellissement 2002
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Catégorie: Résidence ☐

Ferme-Industrie-Commerce ☐

Inscription dans une seule catégorie par adresse civique

Compléter le coupon, le poster ou le déposer au bureau municipal avant le 15 juin 2002

Sécurité-incendie

(à titre informatif)

Dans le cadre de la nouvelle obligation pour les MRC du Québec d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de Montmagny a actuellement presque complété, en collaboration avec les municipalités locales, l'inventaire des ressources humaines et matérielles du milieu. Le chargé de projet débutera sous peu l'analyse des risques potentiels sur tout le territoire de la MRC de Montmagny et suivront ensuite des hypothèses pour l'optimisation des ressources. Au cours de l'automne, il y aura consultation des autorités locales relativement au projet de schéma de couverture de risques proposé.

Tournoi de Charlemagne

organisé par le club de l'Âge d'Or
dimanche le 21 avril à la Maison de la Paroisse;
vieux couvent de Saint-François à 13h30.
Bienvenue à tous!



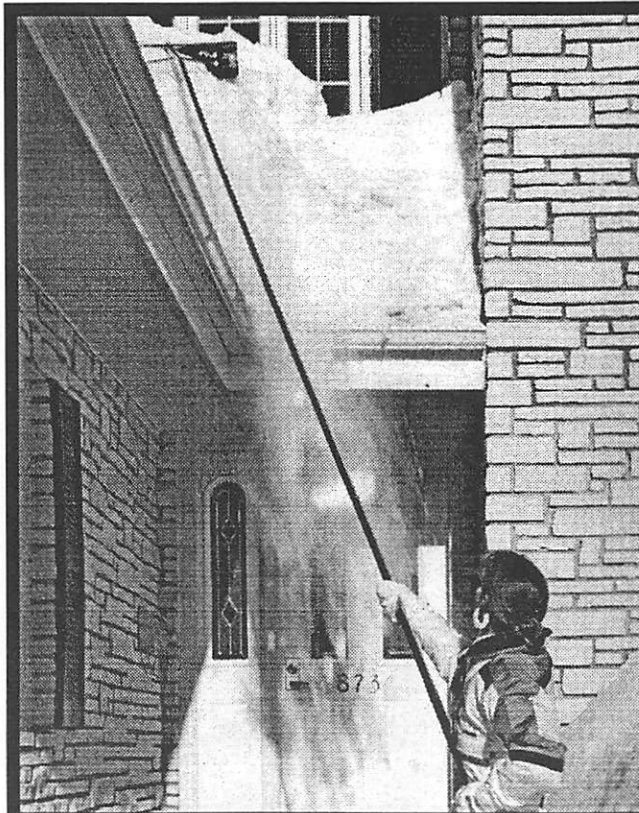
PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com



Un mot de votre curé

Depuis près de 18 mois, nous avons la célébration de la messe le dimanche à 9 h 15 à Saint-Pierre et à 10 h 45 à Saint-François. À la chapelle des Prairies, le samedi à 16 h 00. Mais quelques personnes nous demandent de pouvoir changer cela. Pour y arriver, il nous faudrait bien savoir ce que vous en pensez. À cette fin, nous placerons dans le

Feuillet Paroissial au début du mois de mai une page vous demandant de manifester votre opinion. Les réponses nous aideront à prendre la meilleure des décisions. Nous placerons aussi de ces feuillets à l'arrière de l'église. Il faudrait aussi penser que nous changerons cela pour un 18 mois encore. Nous nous donnons donc un bon temps de deux mois pour voir à cela.

C'est bientôt Pâques. Je vous souhaite du bon temps et la joie du Ressuscité.

Joyeuses Pâques!

Pierre Laberge, curé

Déjeuner-causerie

Date : mardi, le 9 avril 2002
Heures : 9 h 00 à 10 h 30
Endroit : restaurant
Arrêt-Stop
Animation :
Marie-Paule Bélanger

Inscription à la confirmation

Rencontre des parents qui ont un enfant à inscrire à la confirmation

Depuis l'automne dernier, une équipe de parents ont travaillé à la préparation d'une nouvelle démarche pour la confirmation.

Nous aurons besoin de la collaboration des parents concernés. C'est pourquoi nous vous invitons à une rencontre d'information et d'inscriptions dès ce printemps. Nous prévoyons la célébration de la confirmation au mois de novembre 2002 si les jeunes sont prêts.

En accord avec l'évêque, l'équipe organisatrice a demandé que la confirmation ait lieu à chaque automne.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'avoir une copie de l'extrait de baptême si l'enfant n'a pas été baptisé dans nos paroisses.

Quand? Samedi, le 11 mai à 9 h 30.

Où? Sacristie de l'église

Pour qui? Parents qui ont des enfants ayant atteint au moins 11 ans au 1er octobre 2002. C'est l'âge minimum.

Important : Si un parent est dans l'impossibilité de se présenter pour l'inscription et l'information le 11 mai, il doit communiquer avant la date fixée avec :

Linda Fiset 259-7640 ou

Marie-Paule Bélanger 248-5668

Le comité d'accompagnement

Rencontre pour les parents qui ont des ados

Date: mercredi
le 10 avril 2002
Endroit : restaurant
Arrêt-Stop
Heures : 19 h 30 (vous pouvez téléphoner avant, 248-5668)
Animation :
Marie-Paule Bélanger

Café-rencontre pour les parents qui ont des enfants de 0-5 ans

Le 3e mercredi du mois
Date : mercredi,
le 17 avril 2002
Endroit : restaurant
Arrêt-Stop
Heures : 19 h 45 à 21 h 15
Animation :
Marie-Paule Bélanger

ENTRETIEN MÉNAGER

D

PAQUET

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL

LAUAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DECAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
PRODUITS D'ENTRETIEN
ETC...

350, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUEBEC) G0R 3A0
TEL: (418) 250-2558 Fax: (418) 250-2342

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



Bacs roulants: mise au point

Sur vos comptes de taxes municipales 2002 apparaissent les lignes suivantes:

Bacs pour déchets 32,00\$
Bacs pour récupération 32,00\$



Lors de la préparation des comptes de taxes, le personnel administratif ne connaissait pas le résultat de l'appel d'offre pour l'achat de bacs roulants (360 litres) que la MRC de Montmagny avait demandé. Aussi, y a-t-on été de façon approximative pour le financement des bacs (verts et bleus) pour la 1ère année. Voici le résultat des soumissions et le prix qui vous sera chargé en 2003 et en 2004.

IPL
1 033 595,84\$ (taxes incluses) + 69 011,55\$ (avec livraison)
= 1 102 607,39\$
Otto Canada
1 176 548,32\$ (taxes incluses) + 69 011,55\$ (avec livraison)
= 1 245 559,87\$
SSI Schaefer System
1 340 795,82\$ (taxes incluses) + 69 011,55\$ (avec livraison)
= 1 409 807,37\$

C'est la soumission de IPL qui a été retenue par la MRC de Montmagny. Donc, le coût total incluant les taxes, la livraison et le financement par la MRC revient à 71,20\$ par bac roulant de 360 litres. Cela signifie que les montants qui apparaîtront sur vos comptes de taxes en 2003 et en 2004 seront les suivants:

Bacs pour déchets
2002, 32,00\$ + 2003, 19,60\$ + 2004, 19,60\$ = 71,20\$
Bacs pour récupération
2002, 32,00\$ + 2003, 19,60\$ + 2004, 19,60\$ = 71,20\$

Les bacs roulants sont prévus être livrés dans le mois d'avril 2002 et la collecte sélective doit débuter en septembre 2002.

C'est le personnel de la municipalité qui va se charger de livrer les bacs sur tout le territoire de la municipalité. Ceux qui ont déjà des bacs répondant aux normes exigées (360 litres), le personnel le notera et la municipalité remboursera par chèque chacun des contribuables qui sera dans cette situation. Donc, pour l'instant, la municipalité vous demande de faire vos versements de taxes en tenant compte des bacs. L'ajustement se fera par la suite.

D'ici à ce que la collecte sélective se mette en route (septembre 2002), surveillez votre journal l'Écho car il y aura de l'information qui vous sera transmise sur le sujet.

Soyez prévoyant pour l'été!

- Déchaumage ▪ Tonte de pelouse ▪ Ramassage de feuilles
- Balayage entrée d'asphalte et d'inter-blocs

Pour un travail bien fait...un seul nom à retenir:

**DÉNEIGEMENT
ET
ENTRETIEN DE PELOUSE
RÉJEAN BLAIS**

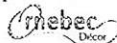
Tél.: 259-2434 Cel.: 241-9196



une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager



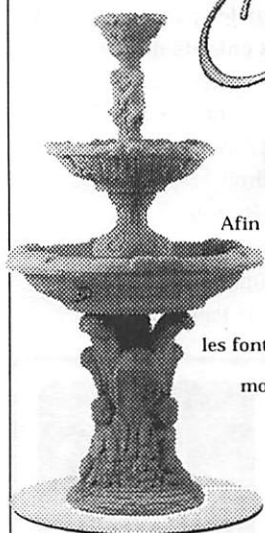
vous offre une variété

d'ornements de parterre telles:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs

modèles de différentes grandeurs qui sauront

agrémenter votre décor.



Venez nous voir!

Près de la sortie 389
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre

tél.: 241-5242 / 248-2585

fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H



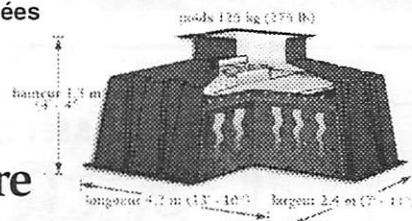
**TERRASSEMENTS
Joncher
& Frères inc.**

Une solution performante, simple et compacte

**Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées**



le
Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
 - ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
 - ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION
- De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Branchez vos impôts!

Cette année, profitez du service **ImpôtNet**
Q u é b e c
pour transmettre votre déclaration de revenus par Internet.

C'est simple, efficace et sécuritaire.

En quelques clics de souris, voilà votre déclaration partie.

Pour plus d'information: www.revenu.gouv.qc.ca



ImpôtNet Québec... clairement plus rapide!

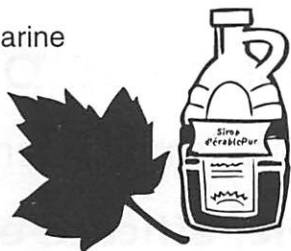
Revenu

Québec 

On prépare l'avenir

Pouding du chômeur

1 1/2 tasse de farine
1 c. à thé de poudre à pâte
1/4 tasse de beurre ou margarine
1 tasse de sucre
1 tasse de lait
Sauce à l'érable
1 tasse de sirop d'érable
1 tasse de cassonade
1 tasse d'eau bouillante
1/4 tasse de beurre ou de margarine
1/2 c. à thé de vanille



Préchauffer le four à 325o F.

Mélanger la farine et la poudre à pâte. Réserver.

Dans un bol, battre le beurre avec le sucre.

Incorporer en alternance la farine et le lait.

Sans l'étendre, verser la pâte dans un plat de 13 po x 9 po, beurré.

Mélanger les ingrédients de la sauce dans une casserole. Laisser bouillir 2 minutes. Verser sur la pâte.

Cuire 45 minutes.

Rendez-vous à la cabane

Les Fermières se donnent rendez-vous à la cabane à sucre de Rock Côté et France Boulet, à Saint-Vallier, le mardi 9 avril à 11 h 30. Le dîner et la partie de sucre seront au coût de \$13,00. Les Fermières qui désirent être accompagnées peuvent le faire. Prendre note que la réunion sera tenue sur place, suivie de la partie de sucre.

Le 28 avril, nous fêterons notre 75e anniversaire de fondation. Si vous possédez des photos d'événements spéciaux ou d'artisanat, nous pourrions les exposer. N'oubliez pas que les cartes pour le banquet sont présentement en vente.



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence 24 heures

4 rue Est-C-P-103-Saint-François(Qc) G0R-3A0

(418)248-8585
(418)266-1309
(418)575-9933
1-877-582-6124

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AFI : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

AUTOPRO. CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➡ Service de «Frame master»
- ➡ Voitures de courtoisie
- ➡ Installation de pare-brise
- ➡ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

Cueillette de bouteilles consignées à La Francolière



Chers citoyens et chères citoyennes de Saint-François,

Nous sommes les élèves de 5e et 6e années de l'école La Francolière et nous avons besoin de votre collaboration. En effet, à la fin de l'année, nous irons visiter la ville de Montréal : le Centre ISCI, la Tour du Stade, le Biodôme, le Planétarium, les studios de Radio-Canada et le Vieux-Montréal. Nous coucherons à l'hôtel pour une nuit. Cette sortie éducative va nous permettre d'apprendre à l'extérieur de l'école. Afin de financer notre projet, nous effectuons une cueillette de bouteilles consignées, le samedi le 27 avril, de 9h à 15h. Vous pourrez venir porter vos bouteilles à l'école La Francolière ; des responsables vous accueilleront. Des parents pourront aussi aller recueillir vos bouteilles à la maison, si vous téléphonez durant la semaine du 15 avril. Nous espérons avoir votre appui comme nous l'avons eu lors de la vente du chocolat.

Merci!

Les élèves de 5e et 6e année et leurs enseignantes

Manon Landry
et Valérie Savoie

UN MESSAGE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

LES PETITES SEMAINES : UN PROJET CONCLUANT

La disposition sur les petites semaines fait désormais partie intégrante de l'assurance-emploi.

Le gouvernement du Canada a créé la disposition sur les petites semaines de travail qui sera particulièrement profitable aux personnes qui occupent un emploi à temps partiel ou temporaire. Le montant des prestations d'assurance-emploi des bénéficiaires pourrait ainsi être bonifié.

Petite semaine de travail – rémunération de moins de 150 \$

Semaine de travail régulière – rémunération de 150 \$ et plus

Votre rémunération peut varier d'une semaine à l'autre. Ainsi, si vous gagnez 220 \$ une semaine et 80 \$ la semaine suivante, le montant de vos prestations peut diminuer en raison de cette seconde semaine.

Lorsque vous avez droit à des prestations d'assurance-emploi et que l'on calcule le montant de vos prestations, dans la mesure du possible, on ne tiendra pas compte des petites semaines ou on retiendra seulement les petites semaines les mieux rémunérées pour les ajouter aux semaines régulières. Cette mesure permettra d'augmenter le montant auquel vous aurez droit.

CE QU'IL FAUT SE RAPPELER :

- Toutes les heures d'emploi assurable continueront à être prises en compte pour établir l'admissibilité aux prestations, même si elles ne servent pas au calcul des prestations;
- Les prestataires d'assurance-emploi doivent continuer à déclarer toutes les sommes qu'ils touchent pendant la période de prestations;
- Le revenu maximum permis durant la période de prestations est fixé au plus élevé des montants suivants : 50 \$ par semaine ou 25 % de la prestation hebdomadaire;
- Les employeurs doivent continuer à payer des cotisations à l'assurance-emploi pour chaque dollar de rémunération versée et doivent remplir le relevé d'emploi comme avant.

Pour obtenir plus de renseignements sur les petites semaines :

☎ 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

téléscripteur/ATME : 1 800 465-7735

🌐 www.hrdc-drhc.gc.ca/ei



Développement des
ressources humaines Canada

Human Resources
Development Canada

Canada





P.P.R. Enr.

Pour tous travaux de réparation ou de rénovation
Tirage de joints
Peinture intérieure et extérieure

Yvon Rémillard

1, rue Boivin, Saint-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

418 259-2415



JOACHIM LAFERRIÈRE ÉLECTRICIEN INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

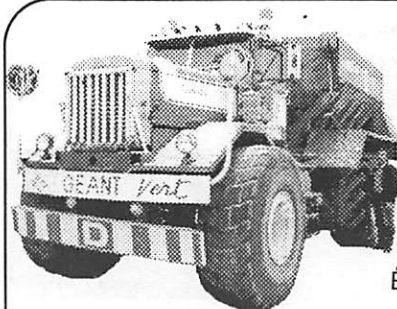
téléphone: (418) 259-2616

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408



GARAGE SAMSON



873, RANG NORD
ST-PIERRE DE MONTMAGNY, QC
G0R 4B0

TÉL.: (418) 248-1422 FAX: (418) 248-7074



EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!



- SERVICE COMPLET DE
MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
- REMORQUAGE 24 HRS
- VENTE D'AUTO
- PIÈCES USAGÉES
- CONCESSIONNAIRE ARGO

Concours Tours du monde

Du 17 mars au 30 avril 2002, votre bibliothèque municipale vous offre la chance de participer au concours Tours du monde et de vous mériter plusieurs prix.

Comment participer?

Un coupon de participation vous est remis à chaque fois

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☞ Tenue de livre

☞ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0

AVIS AUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET AUX SOCIÉTÉS IMMATRICULÉES AU QUÉBEC

30 avril 2002 - Date limite de production de la déclaration annuelle 2002 pour les entreprises individuelles (personnes physiques) et les sociétés.

L'inspecteur général des institutions financières rappelle qu'il est obligatoire de produire la déclaration annuelle 2002 avant le 30 avril 2002.

Si vous avez reçu une déclaration annuelle préimprimée de l'IGIF, elle doit être vérifiée, complétée s'il y a lieu, **signée**, accompagnée des droits prescrits et retournée à l'IGIF dans l'enveloppe préadressée ou encore être déposée électroniquement dans les services en ligne Internet de l'IGIF (www.igif.gouv.qc.ca) lorsqu'il n'y a pas de modification.

S'il s'agit de votre première déclaration annuelle à produire et qu'elle parvient à nos bureaux avant le 30 avril 2002, cette dernière est gratuite. Notez qu'après cette date, les droits pour production tardive sont exigibles, soit 50 % du tarif qui aurait été applicable en situation régulière. Pour les entreprises individuelles, 16 \$ (32 \$ X 50 %) et les sociétés 24 \$ (48 \$ X 50 %).

Si vous n'avez pas reçu votre déclaration préimprimée, communiquez avec l'IGIF aux numéros de téléphone suivants :

Renseignements : Région de Québec : (418) 643-3625

Ailleurs au Québec : 1-888-291-4443

**Inspecteur général
des institutions
financières**

Québec

On prépare l'avenir

que vous vous présentez au comptoir de prêt.

Le but du concours est de découvrir le mot magique en associant les tours célèbres aux villes où elles sont situées.

Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez.

Qui peut participer?

Tous les abonnés

(jeunes et adultes)

Des prix à gagner?

Lors d'un tirage local, un magnifique livre sera remis parmi toutes les personnes ayant participé et qui ont la bonne réponse.

Vous serez également admissible à un tirage régional ouvert à tous les participants du réseau du CRSVP-Régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Ce tirage aura lieu le 22 mai 2002. Plusieurs prix seront attribués. Bonne chance à tous.

Semaine nationale de l'action bénévole du 21 au 27 avril

Chers bénévoles,

Je tiens à souligner l'excellent travail que vous effectuez au sein de la Bibliothèque Du Rocher. Soyez assurés que j'apprécie grandement votre collaboration au bon fonctionnement de notre bibliothèque.

Isabelle Collin, Responsable

Weed Man®
ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0

418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877



Boulet
Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610

Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

La S.C.A. de la Rivière-du-Sud... continue sa croissance

Le vendredi 15 février dernier, se tenait au Centre des Loisirs de Saint-François la 67^e réunion générale annuelle des membres de la Société Coopérative Agricole de la Rivière-du-Sud. Lors de cette réunion, le directeur général M. Stéphane Bilodeau et le vérificateur M. Yvon Boulet ont fait la présentation des résultats financiers pour l'exercice financier se terminant au 31 octobre 2001. La Société, avec son chiffre d'affaire toujours en croissance, démontrait des ventes nettes de \$6 472 000,00. Au cours de cette assemblée, les membres acceptaient la suggestion du bureau de direction en votant une ristourne de \$73 460,00 soit une augmentation de 9% avec celle de l'année précédente. Le président, M. Fabien Gagnon, félicitait les membres de leur encouragement constant et soulignait l'importance du mouvement coopératif et des argents qui sont ristournés à leurs membres.

La Coopérative de la Rivière-du-Sud offre le service à ses membres et clients en quincaillerie et
suite à la page 18

Ne désespérez pas!



Mike
sera
de retour
bientôt...

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**
570, Chemin St-François Ouest
Saint-François
→ **259-2447**

Le Café du Havre

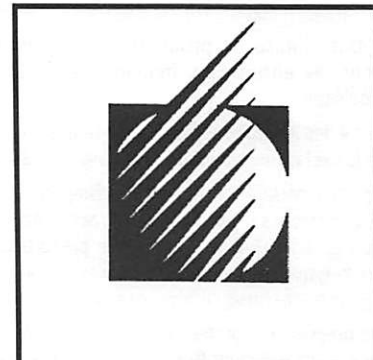


*Maintenant
Ouvert!*

**Du Jeudi
au Dimanche**

Bienvenue!

Réservation: 259-2953 ou 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer



LOUIS-M. GARANT
CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél. : 418 259 2616

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

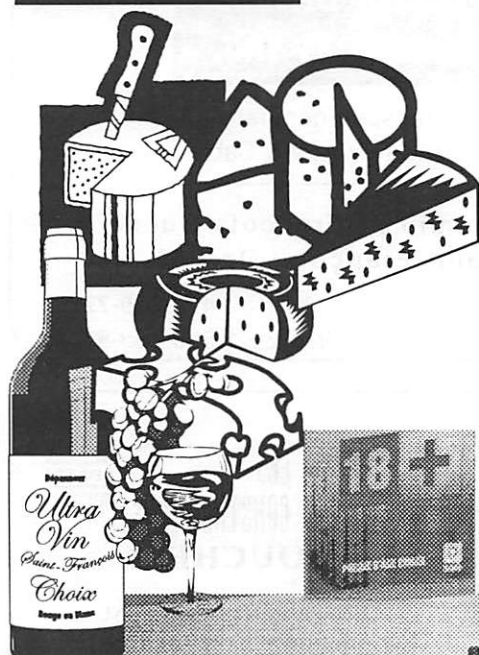


**Il est maintenant possible de trouver
au Dépanneur Ultra Saint-François
des petits fromages:**

St-Paulin, Oka, Bleu danois, Ricotta et autres
pour accompagner vos vins ou porto
que vous pouvez acheter sur place
depuis que nous avons une agence de la société des alcools.

Les prix des vins et spiritueux sont les mêmes qu'à la SAQ
et si vous désirez que nous gardions pour vous votre brandy,
porto ou vin... faites nous le savoir!

Nous avons des primeurs video et des DVD...
pour ceux qui ont déjà opté pour cette nouvelle technologie.



**Pour la fin d'avril on
remet la
machine à
SLUSH
en marche...
C'est promis!**

Une bonne
slush...
miam! miam!



Attention : Il ne sera plus possible
d'obtenir des permis de pêche ou
de chasse au Dépanneur Ultra.
Nous avons mis fin à notre associa-
tion avec la Société de la faune et
des parcs du Québec.

Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi: 6h30 à 22h
Vendredi: 6h30 à 23h
Samedi: 7h30 à 23h
Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151



suite de la page 16 (S.C.A.)

matériaux avec ses 3 centres, soit Saint-François, Berthier et Ladurantaye. De plus, la meunerie de Saint-François dessert les producteurs de la région en alimentation animale et le service technique est offert par deux conseillers. La Société est aussi très impliquée dans la production végétale soit la vente des semences, engrais et le service d'arrosage des champs et du tout nouveau service depuis 2001 qui consiste à faire l'implantation au sol d'azote liquide avec un tout nouvel équipement à la fine pointe de la technologie.

Toujours impliquée au secteur agricole, la Société a implanté en 2001 un programme intitulé relève agricole qui consiste à promouvoir le mouvement coopératif auprès des jeunes producteurs(trices) de la région et à fournir par le biais de la Coopérative Fédérée du Québec de l'information sur la coopération. Dans le cadre de ce programme, un budget de \$5 000,00 réparti sur 2 ans, sera octroyé à 5 jeunes. Les membres de la direction remettaient à chacun des jeunes de la relève un chèque de \$500,00 représentant une première tranche de ce programme.



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744



LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer

Licence RBQ
8000-1316-58

Tél. et Fax: 259-2628

la nouvelle
GARANTIE
DES MAISONS
NEUVES
APCHQ



- plants de légumes
- fleurs annuelles et
plantes vivaces
- aménagement paysager

ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124

330, Route 132
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0

suite de la page 6

femmes qui se sont jointes à l'association dans le but de donner une meilleure qualité à leur vie et qui par le fait même contribue à leur enrichissement personnel. En terminant, il résume l'action communautaire du cercle en empruntant les vers du poète Jean Nocher :

«Ceux qui sont morts après avoir fait oeuvre utile

«Ceux qui sont morts en plein travail
noble et fertile

«Ceux qui se sont dépensés pour faire
aimer leur ville

«Ont droit à notre souvenir»

Et c'est par une réception au Centre des Loisirs que notre fête se termine. Il y a vin d'honneur et buffet. Des vœux de gratitude et de reconnaissance sont exprimés aux pionnières et doyennes du mouvement. Puis une parade de mode défile sous nos yeux au son d'une musique de circonstance. Tous les vêtements sont la confection des mains habiles de nos fermières. Journée très fructueuse, riche d'échanges amicaux, reflet fidèle de nombreux souvenirs passés.

1988 -En février, se tient la première réunion au local 302 de la Maison de la Paroisse. Des meubles ont été achetés pour le rendre fonctionnel.

Des petites jaquettes d'hôpital ont été confectionnées par des fermières dévouées.

L'an 1988 laisse sa marque dans les annales du cercle puisque le 47e congrès régional de la Fédération 03 se tient à Saint-François le 9 juin sous la présidence de Mme Gisèle Desbiens et la présidente locale est Mme Louise Lamonde. Cinq cent vingt-et-une présences sont enregistrées. Le Cercle s'est signalé en remportant la première place du concours d'artisanat. Félicitations à ces artisanes : Mme Lucille April (centre de table), Mme Agathe Coulombe (jupe), Mme Thérèse Vézina Lamonde (nappe tissée), Mme Simone Picard (pull), Mme Jeanine Forgues Buteau (tapis tressé), Mme Gertrude Allaire (kimono).

1990 -À l'occasion du 75ième anniversaire des C.F.Q. on demande que chaque cercle crée une pièce originale et organise une fête. Notre cercle a convenu de faire une exposition de pièces anciennes.

Une pièce est exécutée par Mme Gérard Morin.

1991 -La journée de printemps a lieu à Saint-François.

1994 -Lancement du livre de recettes «Qu'est-ce qu'on mange, Vol. 3» des C.F.Q.. Une recette de Mme Thérèse Vézina Lamonde est publiée : avocats farcis à la salade de fruits.

Les Fermières ont eu différentes activités de finance-

ment: soirée, partie de cartes, vente d'artisanat, brunchs, défilé de mode, tirage, etc. En novembre, c'est un bazar-bouffe qui est organisé. C'est une réussite.

1995 -Les Fermières décorent l'église pour la Fête de l'Action de Grâces.

1996 -Achat du drapeau.

Les couleurs : le jaune signifie la moisson; le vert l'environnement; le blanc la recherche de l'authenticité et de la vérité.

Les trois femmes : celle qui tient le livre représente la culture par l'éducation, les cours, l'information et le développement personnel; celle qui a un tricot dans les mains représente le maintien de nos traditions artisanales, moyen d'épanouissement et de créativité; celle qui tient un bébé dans les bras représente le rôle de la femme comme épouse, mère et éducatrice.

La province en arrière-plan démontre nettement que notre Association s'étend sur tout le territoire de la province de Québec.

1997 -Sous la présidence de Mme Yvette Cloutier Lamonde le 70e anniversaire du Cercle est souligné par un brunch au Centre des Loisirs le 4 mai. C'est un grand succès.

Des fermières fabriquent des costumes pour les joueurs de baseball mineur. Après avoir participé à différentes collectes, dont Fleurs de soleil et autres, elles acceptent la responsabilité de la collecte de la Croix-Rouge.

En collaboration avec la Municipalité, elles décorent un char allégorique pour les parades des Fêtes du 325e de



Mmes Julianne Lamonde Corriveau, Héliodore Gendron, Bibiane Laliberté

Berthier-sur-Mer et du Cap Saint-Ignace. L'artisanat y représente très bien notre cercle.

Le 18 septembre la journée d'automne se tient à Saint-François. Cinquante-cinq fermières y participent.

1998 -Mme Bibiane Laliberté reçoit le prix de participation pour son rapport du comité dossier.

Les C.F.Q. lancent une nouvelle loterie afin d'aider le financement des Cercles des Fédérations et de la Corporation. Nous vendons les 190 billets qui nous ont été remis.

2000 -C'est le 85e anniversaire des C.F.Q. Grâce à l'appui financier de la Caisse Populaire de Saint-François, six fermières assistent à une journée du congrès provincial à Saint-Hyacinthe et admirent, en plus de l'exposition annuelle, une exposition d'hier à 2000.

Nous avons reçu des livres intitulés : «Les Arts Textiles, Trésors du Patrimoine» des Cercles de Fermières du



Exposition locale mai 2001

Québec. Un exemplaire est remis à la Bibliothèque du Patrimoine et un à la Bibliothèque du Rocher. Les autres sont distribués aux fermières lors de tirages aux réunions mensuelles.

2001 -En mai, Mme Mireille Fournier gagne le 1er prix pour son rapport du comité communication.

En juillet, avec la participation de la Municipalité, nous décorons un char allégorique pour le 150e anniversaire de Saint-Raphaël. Fleurs de marguerites à l'emblème de notre paroisse et artisanat sont à l'honneur.

2002 -En février, nos réunions se tiennent au local 102 de la Maison de la Paroisse. Étant au premier étage, c'est plus accessible pour nos fermières.

Le 28 avril prochain nous fêterons le 75e anniversaire du Cercle de Fermières de Saint-François. Une messe célébrée par M. le curé Pierre Laberge sera suivie d'un banquet au Centre des Loisirs. Parmi nos invités, l'Honorable Lieutenant Gouverneur Lise Thibault a accepté d'être parmi nous lors de cette journée. Des fermières seront honorées lors du banquet. Une exposition d'artisanat d'hier à aujourd'hui aura lieu.

Cet historique a été inspiré des archives du Cercle avec la collaboration de :

Mme Simone Paré Théberge

Mme Georgette Raby Gosselin

Mme Rose-Anne Goulet Laliberté

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

Le comité des Loisirs de la Municipalité de Saint-François est à la recherche d'un(e) chargé(e) de projet. pour les mois de mai à août 2002.

Mandat :

— Établir divers partenariats afin d'offrir un cadre durable aux activités de loisir pour l'apprentissage de la langue anglaise aux jeunes de la municipalité.

Tâches :

— Créer des relations avec différents collèges, universités du Canada et milieux anglophones afin de trouver des solutions novatrices pour l'embauche de candidat(e)s possédant les compétences nécessaires à l'enseignement de l'anglais dans un contexte de camp d'été.

— Faire le descriptif des principaux camps d'été dont l'objectif est l'apprentissage de la langue seconde afin de dresser un portrait et ainsi dégager des éléments qui pourraient être appliqués et réalisés en tenant compte de l'environnement et de la spécificité de la municipalité de Saint-François.

— Explorer différents programmes pour offrir des voyages d'échanges aux jeunes.

— Préparer, élaborer et expérimenter le détail d'un programme d'animation.

Exigences :

— Étudier dans un domaine où ces activités correspondent à votre formation

— Retourner aux études à l'automne 2002

Si cet emploi vous intéresse, veuillez envoyer votre curriculum vitae avant le 12 avril 2002 à l'adresse suivante :

Comité de Loisir de Saint-François

567 Chemin St-François Ouest

St-François

G0R 3A0

Joujouthèque de Lévis

Marché aux puces d'articles pour enfants et de bicyclettes de la joujouthèque de Lévis

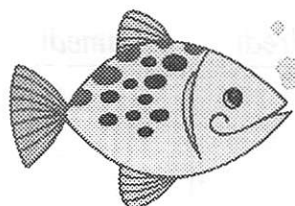
La Joujouthèque de Lévis, organisme à but non lucratif, organise son marché aux puces d'articles pour enfants et de bicyclettes, les samedi et dimanche, 27 et 28 avril 2002, à l'aréna André Lacroix (secteur Lauzon) de 8 h 30 à 14 h 00.

150 nouvelles tables vous y attendent chaque jour.

Pour réservations et informations (dès le 25 mars)

418-838-4944

LES DÉBROUILLARDS



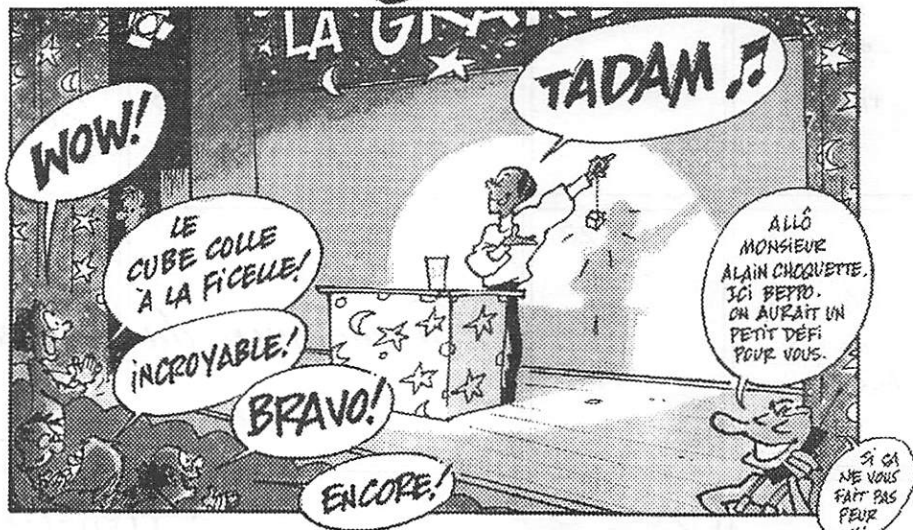
Poisson d'avril...

La ficelle magique

Voici une expérience que tu peux présenter comme un tour de magie. Il suffit d'y mettre un peu de mise en scène et soupçon de sel.

MATÉRIEL

un cube de glace
du sel
un verre d'eau
une ficelle



Que s'est-il passé ?

Là où il y a du sel sur le cube, la glace fond, car le sel abaisse le point de congélation de l'eau. Sur le dessus de la glace, il se forme ainsi une petite flaque d'eau dans laquelle la ficelle s'enfonce légèrement. À mesure que la glace fond, le sel se dissout dans l'eau. Et plus la quantité d'eau (liquide) augmente, plus la concentration en sel diminue. À un certain moment, la concentration en sel est si faible que l'eau sur le cube de glace gèle à nouveau. Le bout de ficelle se retrouve alors emprisonné dans la glace. Et dès que la glace a suffisamment durci, tu peux soulever le cube, comme par magie !!



2

AVRIL

002

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1  LUNDI DE PÂQUES 	2 Réunion du Conseil 	3	4	5	6
7	8 	9 Cabane à sucre des Fermières Déjeuner-causerie	10 Voyage aux Florales internationales de Québec Parents-Ados	11 	12 Tombée de L'Écho	13
14	15 	16  Réunion du Comité d'embellissement	17 Café-Rencontre Assemblée générale Caisse Populaire de la Rivière du Sud à l'école de Saint-Pierre	18	19	20
21 Tournoi de cartes de l'Âge d'Or	22 	23	24 1927 - 2002	25	26	27
28 Banquet du 75 ^e des Fermières	29 	30 75 ^e Anniversaire du Cercle des Fermières! de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud				
	 Fleuriste Demontmagny Inc. Monique Gaudreau, propriétaire 310, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C8 NOUVELLE ADRESSE →  FLEURISTE  BOUTIQUE DÉCORATION  SERRES ET CULTURE-JARDIN 248-0117 / 1-800-463-0117					



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 4 mars 2002, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire suppléant, messieurs Yves Laflamme, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire suppléant.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire suppléant.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 février 2002 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2002

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 février 2002 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Pierre Bonneau, remb. activité loisir	30,80
Soc. Can. des Postes	
envoi journal l'Écho	22,66
achat 1000 timbres	552,12..... 574,78
Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, souper bénéfice	120,00
École La Francolière, contribution à la brigade scolaire	350,00
Fonderie La Coulée enr., 4 têtes de poteau en fonte	345,08
Benoît Grenier	
formation pompiers	117,94
projecteur (équipement Caserne Incendie)	80,00..... 197,94

Sylvain Lamonde, remb. facture équipement Caserne Incendie	50,12
Mario Paré, matériel casiers Caserne Incendie.	85,00
Mary Garant, remb. activité de loisir	12,60
Jocelyne Noël, entretien bureau janvier	55,00
Auguste Boulet, remb. taxes municipales 2001	35,05
Groupe Bocenor inc., remb. taxes municipales 2001	208,76
Jacques Blais, remb. taxes municipales 2001	12,78
Patrick Jean, remb. taxes municipales 2001	122,00
2540-8766 Québec inc., remb. taxes municipales 2001	148,31
Henri Jolivet, remb. taxes municipales 2001	47,71
Claude Simard, remb. taxes municipales 2001	8,55
Marc-André Jean, remb. taxes municipales 2001	122,00
Emballages L & M inc., remb. taxes municipales 2001	1 427,40
Christian Picard, remb. taxes municipales 2001	338,51
SAAQ, immatriculation d'une remorque	67,00
Hydro-Québec, éclairage public	621,43
Les Loisirs St-François de Montmagny inc., contribution municipale	10 000,00
Telus Québec, service	
Bureau	294,27
Garage	86,86
Internet	18,35
Claude Morin, remb. frais de déplacement	99,60
Ministre du Revenu du Québec, remise février 2002	6 249,23
Revenu Canada, remise février 2002	3 836,69
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges février	1 004,49
Carra, remise de février	286,72
Richard Leblanc, enlèvement vidanges février 2002	2 670,77
Gaston Garant, chloration février 2002	135,00
La Fabrique St-François, loyer mars 2002	166,67
ABA Construction	
Rampe d'handicapés, Centre des Loisirs	2 691,59
Rénovation plancher Centre des Loisirs	8 281,80
Aréo-Feu, vêtements: ganse de pouce	108,59
Ass.-Vie Desjardins Laurentienne, ass. collective mars 2002	1 817,38

Bureautique Côte-Sud inc.	
Contrat de service Canon	94,72
Papier photocopieur, papier informatique, papeterie	126,42. 221,14
C.C.L. enveloppes fenêtres	174,84
Claude Morin, remb. frais déplacement	81,60
Commission scolaire de la Côte-du-Sud, formation	200,00
Dépanneur Ultra	
Essence motoneige	23,67
Fournitures	18,21. 41,88
Desroches, huile machinerie	1 249,13
Fernand Bélanger, remb. frais kilométrage	27,60
Garage J. G. Rémillard inc., pièces	
Camion Ford	17,25
Camion Mack	90,61. 107,86
Gaston Garant, remb. frais déplacement	288,00
Gilles Cadoret, révision formation module 2	109,20
Gilles Lamonde, 1er versement déneigement rue du Rocher	431,25
Hewitt, entretien préventif	574,59
Hydro-Québec, électricité	
Usine d'épuration	576,87
Bi-énergie M. Paroisse	46,73. 623,60
Industries Lam-e, pièces camion Mack	94,74
Jocelyne Noël, entretien bureau février	55,00
Laboratoire de l'environnement LCQ inc.	
Analyse eaux usées	63,26
Analyse eau potable	1266,43
Transport	55,79 1 385,48
Le Nettoyeur Magnymontois inc., nettoyage salopettes	49,79
Les Éditions juridiques FD, mise à jour tech. Officiers municipaux	54,57
Louise Ouellet, honoraires décoration salle des Loisirs	625,00
Mack Ste-Foy inc., pièces camion Mack	1 388,88
Mariette Pelletier, remb. factures	35,13
Martin Simard Transport inc., 14 voyages de neige	301,14
MicroPlus Côte-Sud, remplacement «tape backup» défectueux par graveur	311,36
Pagenet, location téléavertisseurs février et mars	629,41
Pétrole Montmagny inc., graisse pour véhicules	144,51
Philiass Blais & Fils enr., transport de neige	1 240,17

Pièces d'auto G.G.M. inc. Montmagny	
Camion Ford 10 roues	85,72
Camion Mack.	330,09
souffleur.	221,92
Garage	147,25..... 784,98
Pierre Martin Pharmacien	
Papier essuie-tout.	4,45
Eau déminéralisée	11,96..... 16,41
Plamondon Camquip ltée:	
Plaques de pivot – Ford	99,75
Sabot de glissement en fonte	358,88..... 458,63
Pneus André Ouellet 2000 inc., monter-démonter pneus	40,26
Praxair	
location bouteilles	25,31
oxygène, acétylène	179,25..... 204,56
Produits de laboratoires certifiés, lubrifiant machinerie	424,87
Promax, pièces souffleur	9,20
Propane GRG inc., propane.	396,60
Publicité Plastique Blais, gravure sur plastique (pompiers)	112,15
Receveur général du Canada, renouvellement de licence radio	352,00
SAAQ, immatriculation véhicules	6 652,00
Soc. Coop Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Déneigement	119,95
Service Incendie.	399,69
Garage	195,91
Équipement	24,17
Travaux publics	59,81
Matériel pour rénovation grande salle des Loisirs	2674,77..... 3 474,30
Sonic	
Huile à chauffage Garage	676,92
Huile à chauffage M. Paroisse	1586,34
Diesel.	6141,03..... 8 404,29
Spécialité de Moteurs de Berthier inc., pièces pompe Kubota	39,44
Spécialité Ressorts inc.	
Pièces camion Ford	31,94
Pièces camion Mack.	888,30..... 920,24
Telus Mobilité, cellulaires et téléavertisseurs	46,18
Tenco, fourchette transmission souffleur.	1 026,02
Thibault Pontiac, Buick, Cadillac, pièces camion GMC.	414,49
Traction Ste-Foy, pièces souffleur	859,10

Tracto	
Pièces niveleuse	281,18
Vérification niveleuse	964,66
	1 245,84
Unibéton, sable et sel	3 335,08
Usinaction inc., soudure	11,50
Verger Fernand Gaudreau, matériel pépîne	115,03
TOTAL:	82 517,87

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT No 117-1990

Le règlement d'emprunt No 117-1990 concerne la réfection du réseau d'aqueduc qui a été faite en 1992 et qui partait du dépanneur au village pour se rendre jusqu'à Fenêtres Montmagny. Ce règlement d'emprunt était de l'ordre de 530 000,00\$ à un taux de 9,26% et avait une durée de 20 ans. Il a été refinancé une première fois en 1997 pour un montant de 399 000,00\$ à un taux de 5,89%. Cette fois-ci, le refinancement est pour un montant de 285 000,00\$ pour une durée de 5 ans également.

Des appels d'offres publics ont été lancés par le ministère des Affaires municipales. Les offres reçues seront ouvertes aux bureaux du ministère, le lundi 4 mars 2002 à 10 heures.

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ PAR M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 285 000,00\$ par billets en vertu du règlement numéro 117-1990 au prix de 98 000\$ échéant en série 5 ans comme suit:

22 400,00\$	2.6%	14.03.2003
23 600,00\$	3.25%	14.03.2004
24 800,00\$	4.00%	14.03.2005
26 100,00\$	4.5%	14.03.2006
188 100,00\$	4.9%	14.03.2007

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

La municipalité se propose d'emprunter par billets un montant total de 285 000,00\$ en vertu du règlement d'emprunt No 117-1990.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se propose d'emprunter par billets un montant total de 285 000,00\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 117-1990;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(les) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire suppléant et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 14 mars 2002;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1: 22 400,00\$

2: 23 600,00\$

3: 24 800,00\$

4: 26 100,00\$

5: 27 500,00\$

Après 5 ans: 160 600,00\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le (les) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 mars 2002), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 117-1990 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait été ciblée par le ministère de l'Environnement concernant la qualité de son réseau de distribution d'eau potable. Des correctifs à court terme ont été demandés par le ministère et ont été réalisés par la municipalité.

Pour ce qui est de la solution plus permanente, la direction générale d'Infrastructures-Québec désire recevoir d'ici le 5 mars prochain une mise à jour de l'état d'avancement du projet, de même qu'une résolution du Conseil municipal dans le but de:

- confirmer que le projet demeure une priorité pour la municipalité
- s'engager à le réaliser, si possible en 2002 ou au plus tard en 2003.

À défaut de répondre à l'intérieur de ce délai, le Conseil d'administration d'Infrastructures-Québec se réserve le droit d'affecter l'aide financière réservée à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à d'autres projets.

Le secrétaire annonce au Conseil que la fiche de l'état d'avancement du projet est prête et qu'il ne reste que la résolution à passer.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités impliquées veulent absolument que leurs réseaux de distribution en eau potable répondent aux exigences du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées par le projet ont déjà entrepris des actions précises dans le but d'améliorer leurs réseaux de distribution d'eau potable (recherche d'eau souterraine);

CONSIDÉRANT QUE ces actions se poursuivent et qu'elles continuent de se poursuivre;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet,
 APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin,
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en tant que mandataire du projet d'étude d'intégration des réseaux d'aqueduc avec Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud confirme que celui-ci demeure une priorité pour la municipalité.

QUE l'aide financière réservée par Infrastructures-Québec au projet cité ci-haut soit retenue.

SALLE DES LOISIRS

Des travaux de rénovation ont été entrepris à la salle des Loisirs de Saint-François. Le revêtement du plancher de la salle va être refait. D'ailleurs, des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de différents fournisseurs en ce qui a trait aux matériaux et à la pose. Les murs de la salle vont être repeints, les fissures vont être scellées et le mastic autour des fenêtres va être refait.

Une rampe d'accès pour les handicapés a été réalisée. Le local de rangement à l'avant de la salle a été agrandi et une porte de 72» a été installée afin d'y faciliter l'accès.

Il a été demandé à René Samson Inc. d'examiner s'il serait possible d'améliorer l'éclairage au plafond de la salle de même qu'à certains autres endroits. Voici, après une visite des lieux, ce que ces travaux peuvent représenter en chiffres.

- | | |
|---|--------------------------|
| - Amélioration de l'éclairage au plafond | 4 090,00\$, taxes en sus |
| - Pose de lumières encastrées à différents endroits | 2 290,00\$, taxes en sus |
| - Aspects décoratifs (véniennes, moulures, rampe) | 3 658,00\$, taxes en sus |

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage dans la grande salle des Loisirs est déficient depuis plusieurs années et qu'à moult reprises des gens nous en ont fait la remarque;

CONSIDÉRANT QUE la grande salle des Loisirs n'avait pas subi de transformations importantes depuis au moins vingt ans et qu'elle présentait une désuétude qui pense-t-on n'incitait pas les gens à louer les lieux;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par M. Yves Laflamme
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que l'éclairage soit amélioré à la grande salle des Loisirs et accepte aussi que des moulures et vénitiennes soient installées pour enjoliver le tout;

QUE les travaux soient complétés pour la mi-mars afin de ne pas trop nuire aux activités qui se déroulent à cet endroit.

PANNEAUX POUR LA ZONE SCOLAIRE

Voici le prix pour des clignotants installés sur des panneaux délimitant la zone scolaire. Pour chacun des clignotants, le prix est de 295,00\$. Un croquis est présenté aux élus.

CONSIDÉRANT QUE même en dépit de la présence de panneaux identifiant clairement la zone scolaire, plusieurs véhicules circulent à haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut sécuriser davantage la zone scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de faire l'achat de lumières qui seront installées sur chacun des panneaux identifiant la zone scolaire et qui espère-t-on sauront attirer l'attention des conducteurs suffisamment pour les inciter à réduire leur vitesse et à être plus vigilants lors du passage dans cette zone.

VIN D'HONNEUR

Le Cercle des Fermières de Saint-François va fêter ses 75 ans de fondation le 28 avril prochain. Pour l'occasion, diverses activités vont être organisées par ces dernières et la majorité de celles-ci vont se dérouler au Centre des Loisirs. Pour souligner l'anniversaire, plusieurs cartons d'invitation vont être envoyés à des personnalités. Aussi, pour l'occasion, les Fermières apprécieraient que la municipalité défraie un vin d'honneur.

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'implique beaucoup, à sa façon, dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas tous les jours qu'on souligne un 75^e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se veut aussi un coup de chapeau pour toutes les femmes qui ont été associées de près ou de loin à l'organisation;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de fournir le vin d'honneur pour le 75^e anniversaire de fondation du Cercle des Fermières qui va avoir lieu le 28 avril prochain.

PROJET DE CHAÎNE DE RUE

L'entreprise Emballages L&M se propose de faire construire une chaîne de rue autour des deux parties de pelouse situées en face de l'usine. Bref, la compagnie s'occuperait des parties internes (c'est-à-dire sur son terrain). La demande s'adressant à la municipalité veut que celle-ci s'occupe de défrayer les coûts de la chaîne de rue qui concerne la partie externe (c'est-à-dire la partie située du côté de la rue). Cela représente pour la municipalité la construction d'une chaîne de rue sur une longueur d'environ 170 pieds. L'entrepreneur s'est fait faire un prix et pour dix dollars du pied, clef en main, excavation incluse, le contracteur retenu pourrait s'occuper de tout faire en même temps (parties internes et parties externes). À ce moment-là, la municipalité n'aurait qu'à défrayer les coûts de sa partie.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avait fait des chaînes de rue l'année dernière dans le secteur Morigeau pour un prix de dix dollars le pied linéaire, excavation exclue;

CONSIDÉRANT QUE la proposition en provenance de chez Emballages L&M pour la construction de chaîne de rue est très intéressante parce qu'elle inclut l'excavation et qu'elle est au même prix que l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud prévoyait déjà faire des chaînes de rue dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par M. Auguste Boulet

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de faire environ 170 pieds de chaîne de rue dans le secteur Morigeau (plus précisément, cela couvre la partie externe à l'avant de l'entreprise Emballages L&M);

QUE la municipalité accepte la proposition de l'entreprise Emballages L&M c'est-à-dire que celle-ci s'occupe de faire réaliser et la partie interne et la partie externe par l'entrepreneur pour un coût de 10,00\$ le pied linéaire, excavation incluse et à la fin des travaux, sur présentation des pièces justificatives, la municipalité paiera à l'entreprise Emballages L&M les coûts de la partie publique.

COURS DE FORMATION

Il va se donner, le 6 mars prochain à Ste-Foy, un cours de formation sur «La gestion du personnel». Ce cours est d'une durée de 1 jour. Le coût d'inscription est de l'ordre de 130,00\$ taxes en sus.

Il va se tenir un autre cours de formation le 20 mars prochain au Lac Etchemin. Le cours est intitulé «Législations récentes en matière d'environnement». Plusieurs sujets vont être traités : eaux usées, eau potable, distances séparatrices et la réglementation des usages en zone agricole, etc. Là aussi, le coût d'inscription est de l'ordre de 130,00\$ taxes en sus. Le cours dure 1 journée.

CONSIDÉRANT QUE les lois ont changé considérablement en matière d'environnement ces derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE les sujets abordés dans le cours «Législations récentes en matière d'environnement» sont très actuels et que les enseignants offrent une formation qui est très à jour;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que le secrétaire-trésorier s'inscrive au cours de formation «Législations récentes en matière d'environnement» prévu pour le 20 mars prochain.

LA MAISON DE SECOURS LA FRONTIÈRE

Les Chevaliers de Colomb, conseil 2634, et les Filles d'Isabelle s'associent à la maison de secours La Frontière afin de réaliser leur 4e souper de venaison. Cette activité de financement se tiendra le samedi 16 mars 2002, à 18 heures, à l'école Louis-Jacques Casault.

La maison La Frontière est reconnue comme maison de première ligne et accueille toute personne en difficulté des MRC de Montmagny et de l'Islet et même d'ailleurs. Le prix de la carte est de 40,00\$. Une réponse avant le 28 février serait appréciée.

CONSIDÉRANT QUE la maison La Frontière, sise à Montmagny, est reconnue comme maison de première ligne et accueille toute personne en difficulté des MRC de Montmagny et de l'Islet;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souscrive à l'activité bénéfice pour la maison La Frontière et qui consiste à acheter deux

(2) cartes à 40,00\$ chacune pour assister à un souper de venaison.

QUE cette souscription aide la maison La Frontière à rendre de meilleurs services à toute personne en difficulté.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Les firmes Samson et Frères inc. et André Laforest inc., Experts-Conseils, ont présenté des comptes d'honoraires. Ces derniers ont été judicieusement examinés par la municipalité et par la firme BPR. D'ailleurs, BPR recommande le paiement de ces honoraires engagés dans le projet de l'eau potable. Le montant total s'élève à 104 688,26\$ taxes incluses et se répartit ainsi :

• Berthier-sur-Mer	33 930,71\$.	De ce montant, il a déjà été payé la somme de 14 826,50\$, donc il reste à payer 19 104,21\$.
• Saint-François	24 725,93\$	De ce montant, il a déjà été payé la somme de 11 263,94\$, donc il reste à payer 13 461,99\$.
• Saint-Pierre	46 031,62\$	De ce montant, il a déjà été payé la somme de 28 572,31\$, donc il reste à payer 17 459,31\$.

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels présentés par les firmes Samson et Frères inc. et André Laforest inc., Experts-Conseils, ont été judicieusement examinés par le Conseil municipal et par la firme BPR qui pilote le dossier de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Samson et Frères inc. a déjà touché une rémunération pour les premiers puits de forage qui ont été exécutés sur les terrains des municipalités concernées;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer, à titre de mandataire du projet, les premiers honoraires de la firme André Laforest inc., Experts-Conseils, soit les sommes suivantes:

19 104,21	la partie de Berthier-sur-Mer
17 459,31	la partie de Saint-Pierre
13 461,99	la partie de Saint-François

QUE ces sommes soient versées à la firme aussitôt que le règlement d'emprunt No 188-2002 aura été accepté par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole;

QU'après paiement des honoraires, la municipalité mandataire (Saint-François) facture 19 104,21\$ à Berthier-sur-Mer et 17 459,31\$ à Saint-Pierre pour fin de remboursement.

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION EN COMMUN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles a révisé son projet d'entente relatif à la gestion en commun des matières résiduelles suite à la rencontre du 29 janvier 2002. Des modifications ont été apportées aux articles 15, 20, 22 et 23. Le document est représenté aux élus afin

qu'ils puissent bien en prendre connaissance. Si cette dernière vous convient, elle pourra être adoptée à la séance régulière du 4 mars prochain.

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire de l'Anse-à-Gilles a presque atteint sa capacité maximale;

CONSIDÉRANT le resserrement des normes gouvernementales en matière d'enfouissement pour les sites de nouvelle génération, maintenant appelés «lieu d'enfouissement technique»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de disposer de ses matières résiduelles en conformité et dans le respect de la réglementation;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles afin d'agrandir le site d'enfouissement actuel, d'élargir son mandat et de répondre aux besoins de l'ensemble de la population des MRC de l'Islet et de Montmagny pour ce qui est de tous les volets de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud achemine ses déchets solides au site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles à titre de municipalité cliente;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt pour la municipalité de continuer à bénéficier d'un tel service à titre de municipalité membre de la Régie pour l'exploitation, dans le contexte d'un agrandissement, du lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT le projet d'entente révisé en date du 30 janvier 2002 et soumis à l'ensemble des municipalités des MRC de l'Islet et de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de faire partie de la nouvelle Régie Intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Anse-à-Gilles à titre de municipalité membre mais conditionnel à ce que le comité actuel de la Régie apporte les modifications suivantes au projet d'entente:

1. À l'article 22 du projet d'entente, le passif environnemental serait limité aux seuls propriétaires et clients utilisateurs actuels de l'ancien site.
2. À l'article 10 de l'entente, on demande que la composition du comité administratif soit plus précise. À titre de suggestion, on propose qu'il y ait deux (2) sièges pour chacune des MRC (dont un (1) siège pour la ville de Montmagny en ce qui concerne la MRC de Montmagny) et que le 5^e siège soit occupé en alternance par les deux territoires de MRC.
3. On demande de prévoir une clause pour le principe d'un taux de transport uniforme pour l'ensemble des futurs co-propriétaires du nouveau site.

QUE monsieur le maire ou son suppléant et le secrétaire-trésorier sont autorisés par la présente à signer cette entente.

RÈGLEMENTS SUR LA COLLECTE ET L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS SOLIDES

Un avis de motion annonçant un règlement qui va décréter certaines normes relatives à la collecte et à l'enfouissement des déchets solides a été présenté à la réunion du 7 janvier dernier.

Maintenant, un document de travail vous est soumis. Des modifications peuvent y être apportées. S'il y a entente sur le projet de règlement, ce dernier pourra être adopté à la séance du 4 mars prochain.

RÈGLEMENT NO 189-2002

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT CERTAINES NORMES RELATIVES À LA COLLECTE ET À L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS SOLIDES.

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire de procéder à l'achat de bacs roulants de 360 litres en polyéthylène verts pour la collecte des matières résiduelles non recyclables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session du 7 janvier 2002

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le règlement suivant soit adopté:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre de «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT CERTAINES NORMES RELATIVES À LA COLLECTE ET À L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS SOLIDES».

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Les mots suivants employés dans le présent règlement ont le sens qui leur est attribué par le présent article:

Conseil: désigne le Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

Contenant métallique: contenant métallique d'une largeur maximum de 72 pouces et d'un volume variant entre 2 à 8 verges cubes pouvant être collecté de façon mécanique par un camion à déchets à chargement avant;

Conteneur «Roll Off»: contenant métallique d'une longueur variant de 18 à 22 pieds et d'un volume de 20 à 40 verges cubes servant à la disposition des déchets solides volumineux ou à la récupération du métal;

Déchets solides volumineux: Déchets dont le volume et le poids ne permettent pas d'en disposer dans les déchets réguliers. Entre autres, on retrouve dans cette définition sans être limitatif:

- appareils électroménagers;
- mobiliers de toutes sortes;
- débris de construction en petite quantité;
- bois tronçonné et pièces d'arbres et d'arbustes en petite quantité;
- métal en petite quantité.

Lieu d'élimination: lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets solides établi comme tel par cette corporation en conformité et suivant les formalités des lois en vigueur.

ARTICLE 3 ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES

Le Conseil décrète par le présent règlement, l'enlèvement obligatoire des déchets solides sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ARTICLE 4 EXÉCUTION DES TRAVAUX

L'enlèvement des déchets solides sur le territoire de la municipalité pourra être effectué par la municipalité ou encore donné à un entrepreneur indépendant, le tout suivant décision du Conseil adoptée en conformité et suivant les formalités prévues aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 ITINÉRAIRE

La municipalité décrètera, par résolution, l'itinéraire suivi pour la collecte des déchets solides. La collecte se fera sur tout le territoire de la municipalité et sur tous les chemins, routes et rues actuelles et futures entretenues par les municipalités.

ARTICLE 6 FRÉQUENCE DES COLLECTES

La fréquence du service de collecte des déchets solides (non-recyclables) sera fixée par résolution du Conseil.

ARTICLE 7 CONTENANTS

Les déchets solides destinés à l'enlèvement doivent être déposés de l'une des façons suivantes:

- a) Tous les propriétaires de résidences permanentes ou de petits commerces devront déposer leurs déchets dans un bac roulant vert de 360 litres en polyéthylène pouvant être collecté par le système mécanisé des camions à ordures. Les bacs devront appartenir aux propriétaires concernés; par contre, il est également permis de conclure des ententes entre propriétaires après approbation de la municipalité pour acceptation ou non de l'entente proposée.
- b) Les propriétaires de résidences secondaires devront déposer leurs déchets dans des bacs roulants ou des contenants métalliques mis à leur disposition par la municipalité à certains endroits du territoire. Toutefois, ils pourront aussi se procurer, s'ils le désirent, leur propre bac roulant pour recevoir le service en autant que cette propriété est située sur un parcours de collecte.
- c) Les producteurs de grandes quantités de déchets (commerces, industries, institutions, etc.) doivent déposer leurs déchets dans des contenants métalliques pouvant être collectés mécaniquement par le transporteur ou dans des bacs roulants.

ARTICLE 8 DÉPÔT POUR ENLÈVEMENT

Les contenants décrits à l'article 7 du présent règlement devront être placés de la façon suivante:

- a) *Bacs roulants:*
 - l'avant du bac doit être placé face au chemin;
 - le bac doit être placé du côté gauche de l'entrée du propriétaire (vue avant de l'entrée) et à une distance maximale de 3 pieds de la ligne du chemin;
 - la veille de la journée prévue pour l'enlèvement.
- b) *Contenants métalliques:*
Les contenants métalliques devront être localisés sur le terrain du propriétaire en respectant les conditions suivantes:

- qu'ils soient accessibles au camion de collecte;
- que l'on puisse en effectuer la collecte rapidement et sans obstacle.

La municipalité se réserve le droit de ne pas collecter les contenants qui ne respectent pas les conditions de dépôt énumérées au présent article.

ARTICLE 9 POIDS MAXIMAL

Le poids maximal des bacs roulants de 360 litres ne doit jamais excéder 100 kilos.

ARTICLE 10 PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Une fois amassés par le service de collecte des déchets, les déchets et les déchets solides volumineux deviennent la propriété de la municipalité qui peut en disposer à sa guise.

ARTICLE 11 CENDRE ET MÂCHEFERS

Toute personne desservie par un service d'enlèvement des déchets solides et qui désire se défaire des cendres et mâchefers doit s'assurer que ceux-ci sont éteints et refroidis avant de les placer pour l'enlèvement.

ARTICLE 12 DÉCHETS SOLIDES VOLUMINEUX

Le service d'enlèvement des matières résiduelles solides comprend l'enlèvement des déchets solides volumineux. La méthode et la cédule de collecte sont établies par résolution du Conseil.

Par le présent règlement, il est interdit de déposer dans les contenants métalliques des déchets solides volumineux. De même, il est interdit aux particuliers et aux entrepreneurs spécialisés de déposer des déchets de construction en grande quantité. Ces déchets de construction de grande quantité doivent être acheminés dans un lieu prévu à cet effet.

ARTICLE 13 PNEUS

Par le présent règlement, il est défendu à quiconque de déposer des pneus dans les bacs roulants ou les contenants métalliques. Cependant, la municipalité pourra organiser à chaque année une collecte spéciale, par dépôt volontaire, pour les pneus dans le but d'en faire la récupération. Advenant cette collecte spéciale, le Conseil pourra établir, par résolution, toutes les modalités relatives à celle-ci.

ARTICLE 14 INTERDICTION

Par le présent règlement, il est défendu à quiconque d'endommager, de briser, de fouiller ou de renverser quelque réceptacle que ce soit, contenant des déchets solides, après qu'un tel contenant ait été placé près de la voie publique.

ARTICLE 15 TRANSMISSION D'INFORMATION

Toute décision du Conseil prévue au présent règlement sera communiquée aux contribuables.

ARTICLE 16 AMENDE

Toute contravention au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende plus les frais, le tout sans préjudice aux autres recours possibles de la municipalité.

Le montant de l'amende ne doit pas excéder les limites maximales fixées par la Loi, mais il ne peut, en aucun cas, être inférieur à 300,00\$ si le contrevenant est une personne physique, et à 600,00\$ s'il est une personne morale.

Toute infraction qui continue constitue une infraction séparée jour par jour et la pénalité édictée au présent règlement peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

ARTICLE 17 CONSTAT D'INFRACTION

L'inspecteur municipal de la municipalité et toute personne nommée à cette fin par la municipalité pourront émettre les constats d'infraction relatifs au présent règlement.

ARTICLE 18 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX (À TITRE INFORMATIF)

La ville de Montmagny veut faire passer ces équipements-ci pour des structures à vocation régionale (aréna, piscine, centre culturel et bibliothèque). Le dossier est présentement entre les mains de la Commission municipale de Québec. Le but de la ville de Montmagny est de faire payer par les municipalités avoisinantes un tarif parce qu'elles utilisent ces équipements-là. Pour se défendre dans ce dossier, la MRC de Montmagny a retenu les services de Me Isabelle Chouinard. C'est elle qui est chargée de représenter les intérêts des municipalités visées.

La municipalité va présenter un mémoire à la Commission d'ici le 5 mars prochain. Ce dernier va, chiffres à l'appui, démontrer que les équipements dits supralocaux de la ville de Montmagny ne sont pas si fréquentés que ça par la population de Saint-François.

POSITION DU CONSEIL SUR LES BACS ROULANTS

Conformément au règlement No 2002-12, la MRC de Montmagny veut connaître les intentions de la municipalité en rapport avec les bacs roulants.

- La municipalité opte pour le financement sur trois (3) ans via la MRC de Montmagny.
- La municipalité opte pour le dépôt unique au lieu qui sera mentionné sur le devis (fort probablement au garage municipal).
- La quantité de bacs requis (bleus et/ou verts) sera déterminée très bientôt et les chiffres seront transmis à la MRC de Montmagny.

NOMINATION DU CHEF POMPIER

Le terme d'un an de monsieur Sylvain Lamonde à titre de chef pompier de la brigade incendie de Saint-François va se terminer officiellement le 13 mars prochain.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est très satisfaite de l'implication de monsieur Sylvain Lamonde en tant que chef de la brigade incendie;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide de renouveler le mandat de monsieur

Sylvain Lamonde pour un autre terme d'un an à titre de chef pompier de la brigade incendie.

SAINTE-APOLLINE – COUR MUNICIPALE

La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton veut adhérer à la cour municipale de Montmagny. Ainsi, toutes les municipalités qui en font déjà partie doivent donner leur approbation à ce qu'elle se joigne à l'entente.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton désire adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article «11. Adhésion d'une autre municipalité» de l'entente, toute autre municipalité peut adhérer à l'entente aux conditions suivantes:

- a) elle doit obtenir le consentement de toutes les parties à l'entente;
- b) elle accepte les conditions qu'elle-même et les parties à l'entente conviennent par une résolution de la municipalité adhérente et des autres parties.

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Jean

APPUYÉ par M. Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton adhère à l'entente intermunicipale d'inspection en bâtiment.

VARIA

FORUM DES ÉLUS

Il va se tenir un forum des élus sur la sécurité publique le 28 mars prochain à Beauré. Pour les intéressés, ce sera l'occasion de participer à des ateliers suivis de plénières portant sur la qualité des services et sur les activités de présence familiale dans les municipalités. Monsieur le maire suppléant, monsieur Norbert Morin, qui siège déjà sur le comité de la sécurité publique serait intéressé à y participer.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate monsieur Norbert Morin pour assister au forum sur la sécurité publique à Beauré, le 28 mars prochain.

FÊTE DE LA PÊCHE

Il y aurait possibilité d'organiser une fête de la pêche les 6 et 7 juillet prochain avec la collaboration de la Société de la Faune et des Parcs du Québec.

Où: _____ Rivière Morigeau
 Accès: _____ Parc Morigeau
 Coût: _____ 3 000,00\$
 Participation de la Société: _____ 2 000,00\$
 Participation de la municipalité: _____ 1 000,00\$
 3 000 truites de 7 pouces seraient jetées à l'eau.

La même proposition a été faite au Cap-Saint-Ignace et cela a été accepté par voie de résolution. Est-ce que la Municipalité de Saint-François accepte de contribuer pour un montant

de 1 000,00\$ pour cette activité?

CONSIDÉRANT QUE la pêche est une activité conviviale;

CONSIDÉRANT QU'une telle activité n'a jamais eu lieu à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE cela permet aux gens de l'endroit et d'ailleurs de découvrir et de profiter des installations au Parc à Morigeau;

CONSIDÉRANT QUE les Fêtes du Soleil n'existent plus à Saint-François depuis plusieurs années déjà et qu'elles n'ont pas été remplacées;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est prête à déboursier la somme de mille dollars (1 000,00\$) pour une fin de semaine de pêche (6 et 7 juillet prochain) à la Rivière Morigeau.

QUE madame Fanny Soucy du Parc régional des Appalaches prépare les demandes d'aide financière accompagnées des résolutions des municipalités de Cap-Saint-Ignace, de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de la MRC de Montmagny.

FÉLICITATIONS

La direction des infrastructures du MAMM évalue à chaque année les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux. Le résultat pour 2001 est le suivant:

- Station d'épuration 100%
- Ensemble des ouvrages de surverse 100%

Les résultats sont très bons et sont attribuables en grande partie à la minutie de l'opérateur, monsieur Gaston Garant.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par M. Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud adresse des félicitations à monsieur Gaston Garant pour le sérieux qu'il met dans l'occupation de ses fonctions en tant qu'opérateur à la station d'épuration des eaux.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Laflamme

APPUYÉ par M. Yves Jean

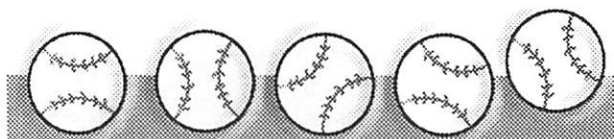
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heures quarante-cinq minutes.

Adopté unanimement

Norbert Morin
Maire suppléant

Yves Laflamme
Secrétaire-trésorier



B A S E B A L L

Saison 2002

C'est le temps de s'inscrire

Serais-tu intéressé à jouer au base-ball cet été? Jouer à Saint-François et avec d'autres municipalités. Faire partie de la ligue de baseball secteur Appalaches. Participer à un tournoi.

Le prix pour la saison sera de 60\$ pour un premier jeune, 60\$ pour le second et gratuit pour le troisième et le quatrième d'une même famille. S.V.P. inclure votre chèque postdaté du 15 mai 2002 à votre inscription, à l'ordre du Baseball mineur St-François. Seule l'inscription ayant le paiement postdaté sera acceptée. À l'exception de la catégorie Novice qui est gratuite (voir explications).

Remets ta formule d'inscription à Herman Pelletier, 6 3^e rue Est, Saint-François.

Comité 2002: Le comité pour 2002 est formé des personnes suivantes : Marc Blais, Guylaine Gonthier, Normand Lacroix, François Létourneau, Jacques Morin, Herman Pelletier et Yvon Rémillard.

Transport: Il est entendu que le transport des jeunes pour les parties extérieures est assumé par tous les parents des jeunes inscrits. Cela représente environ trois à quatre voyages par parent et un horaire de transport est remis à chacun en début de saison. Si un parent n'est pas disponible à la date inscrite sur l'horaire, celui-ci a la liberté de faire un échange avec un autre parent mais a la responsabilité de son voyage. Il est très important que cet horaire soit respecté car sans lui, les responsables de l'équipe n'accepteraient pas de travailler avec vos jeunes et toute l'équipe en serait pénalisée.

Novice: Pour l'inscription des jeunes Novices, il est à noter que celle-ci est gratuite pour les raisons suivantes: ceux-ci ne sont pas inscrits à la ligue. Le but des jeunes Novices est de leur enseigner la base du base-ball. Quelques parties seront jouées avec d'autres municipalités afin de motiver ces jeunes et pour leur faire vivre une belle expérience.

Formation: comme l'an passé, l'emphasis sur la formation de l'entraîneur sera importante. L'Association de base-ball Québec nous demande de faire suivre un programme de formation fait par catégorie et nous désirons fortement que nos entraîneurs y participent. Ayant des entraîneur(se)s bien formé(e)s, nos jeunes auront plus d'intérêt, et y trouveront plus de satisfaction à évoluer, participer, apprendre à perdre et à gagner et cela en s'amusant.

Important: Il est à noter par les parents qu'une coquille devra être achetée à votre jeune (si ce n'est déjà fait). Le port de la coquille est obligatoire. Le coût d'une coquille varie de \$5,00 à \$10,00.

Du nouveau cette année

Il est à noter que les 12 premières inscriptions retournées par catégorie formeront la première équipe. Il est très important d'inscrire vos jeunes maintenant et de retourner le tout à Herman Pelletier, au 6, 3^e rue Est, Saint-François, G0R 3A0, tél.: 259-7932.

S.V.P. détacher cette partie et bien vouloir nous la retourner dûment remplie.

Nom du/de la jeune : _____

Âge : _____ Date de naissance : _____

Novice: ☐ 1995-96

Atôme: ☐ 1993-94

Moustique: ☐ 1991-92

Pee-Wee: ☐ 1989-90

Bantam: ☐ 1987-88

Midget: ☐ 1985-86

Signature d'un parent : _____

N° de tél. : Maison _____ Travail _____





Petites annonces

Rapport d'impôt Tenue de livres Comptabilité

Camille Laliberté

259-2210

Bonjour, Problèmes avec l'alcool. Si oui, si tu es tanné d'être malade avec la boisson, les Alcooliques anonymes peuvent t'aider. Tél.: 259-7040 Blaise B.

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289



25, de l'Étang, Saint-François
Montmagny (Québec) G0R 2G0

Tél.: 418-259-7710

Fax: 418-259-7013

Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**

www.emballageslm.com
fredjean@emballageslm.com



ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Il n'a jamais été aussi facile de combattre la grippe

Comment savoir si j'ai la grippe?

En général, la grippe se déclare de un à trois jours après l'exposition au virus. Les symptômes semblent souvent se manifester soudainement : les personnes disent avoir « l'impression qu'un camion leur est passé sur le corps ». Parmi les symptômes courants de la grippe, on note leur caractère soudain, la fièvre et les frissons, la toux, des douleurs musculaires et articulaires, des maux de tête, de la fatigue et un affaiblissement. La congestion nasale et le mal de gorge peuvent également affecter certaines personnes.

Peut-on traiter la grippe par des antibiotiques?

Non. La grippe est une infection virale qui ne peut pas être traitée par des antibiotiques. Ces médicaments éliminent les bactéries; ils sont employés uniquement dans le cas d'infections bactériennes.

Votre médecin peut cependant vous prescrire un antibiotique afin de traiter certaines complications de la grippe (par exemple, la pneumonie, la bronchite et des infections aux oreilles causées par des bactéries).

Si votre médecin juge que l'infection n'a pas besoin d'être traitée par antibiotiques, n'insistez pas. L'emploi inapproprié des antibiotiques contribue à l'apparition de souches de bactéries résistant à ces médicaments, un problème de santé publique devenu important.

Qu'est-ce qui différencie la grippe du rhume?

La grippe et le rhume sont tous les deux des infections virales qui peuvent causer des symptômes tels que la toux et le mal de gorge. Le rhume est une infection virale bénigne qui touche le nez et la gorge. La grippe, quant à elle, est une affection généralement plus grave qui provoque de la fièvre, des courbatures et de la douleur.

Pierre Martin, pharmacien

Symptômes	Rhume	Grippe
Fièvre	Rare	Typique, forte (plus de 38,0 C et dure 3 à 4 jours)
Courbatures et douleur	Légères	Habituelles et souvent intenses
Fatigue et faiblesse	Plutôt modérées	Peuvent durer de 2 à 3 semaines
Épuisement profond	Jamais	Survient tôt et est important
Congestion nasale	Fréquente	À l'occasion
Mal de tête	Rare	Important
Gêne à la poitrine, toux	Bénignes à modérées; toux sèche et persistante	Fréquentes; peuvent devenir grave
Éternuements	Habituels	À l'occasion
Mal de gorge	Fréquent	À l'occasion

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE

Invitation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud**



***Mercredi, 17 avril 2002
20 heures***

***à la salle de l'école Saint-Pierre
de Saint-Pierre-du-Sud***

**Venez prendre connaissance de la bonne santé
financière de votre caisse !**

Un goûter sera servi à la fin de l'assemblée.



Desjardins

**Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud**